

national@mppac.ca

À NOS COLLÈGUES

Peu après que des membres de la GRC eurent commencé la divulgation non coordonnée de leurs doléances individuelles en matière de harcèlement en milieu de travail lors d'entrevues dans les médias nationaux, la Commission des plaintes du public (CPP) **lançait une enquête subséquente sur le traitement par la Gendarmerie des plaintes de harcèlement internes, le 16 novembre 2011.**

Dernièrement, «l'enquête d'intérêt public sur le harcèlement en milieu de travail à la GRC» annonçait qu'elle accepterait des présentations entre le 30 janvier et le 30 mars 2012.

Bien que l'ACPMP ne soit pas impliquée dans cette enquête et ne soit pas partie à aucun litige en instance déposé par des particuliers en quête de réparations pour avoir personnellement subi du harcèlement en milieu de travail, nous pensons qu'il est important de mettre tous les membres de la Gendarmerie au courant de signaler cet appel aux présentations publiques dans le cadre de l'enquête.

Nous tenons également à souligner que tout membre de la GRC est libre de participer à cette enquête.

Vous pouvez contacter l'enquête directement par courriel au org@cpc-cpp.gc.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

**Commission des plaintes du public contre la GRC
À l'attention de : Présentations publiques, dossier 2011-3791
Casier postal 1722, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 0B3**

Des renseignements supplémentaires sur l'enquête se trouvent en ligne au site de la CPP.

IL NE S'AGIT PAS D'INCIDENTS ISOLÉS

Les signalements de harcèlement en milieu de travail rendus publics par nos collègues nous préoccupent sérieusement. Ces signalements ne se limitent pas à une seule catégorie de harcèlement et ne sont pas nécessairement liés entre eux. Ils ne représentent pas non plus des incidents isolés : nous savons tous que les personnes qui se sont plaintes ne représentent qu'une fraction des personnes qui ont subi – ou qui subissent actuellement – du harcèlement en milieu de travail.

À notre avis, l'enquête de la CPP franchit une étape importante mais nous savons tous que le système actuel a manqué à sa double responsabilité de prévenir le harcèlement en milieu de travail et d'y remédier comme il se doit lorsque cela se produit. Le système actuel est simplement incapable de contrer le harcèlement systémique en milieu de travail. De plus, le système actuel rend possibles des abus de tous genres, malgré les attitudes et les politiques «tolérance zéro» de la direction parce qu'il n'y a aucune imputabilité.

VERS L'IMPUTABILITÉ ET LE RÈGLEMENT EFFICACE DES GRIEFS

Nos collègues d'autres services policiers à la grandeur du Canada ont accès à un processus de règlement des griefs beaucoup plus efficace pour trancher les problèmes en milieu de travail, dont le harcèlement, dans des délais raisonnables. De plus, ce processus instaure également le respect mutuel entre l'employeur et les employés grâce à un accord juridiquement obligatoire quant aux attentes en milieu de travail.

Ce processus n'est disponible qu'à condition de posséder une convention collective obtenue par la voie de négociations collectives – un droit dont bénéficie chaque grand service policier au Canada, sauf le nôtre.

Nous luttons pour que cela change.

Nous croyons que le droit de nous engager dans des négociations collectives, est le seul moyen de forcer notre employeur à régler finalement le problème du harcèlement en milieu de travail et à répondre finalement à d'autres préoccupations sérieuses liées au travail.

Grâce à la négociation collective, nous pourrions finalement établir des attentes claires et juridiquement obligatoires en milieu de travail par le biais d'une convention collective, nous pourrions finalement avoir accès à une tierce partie neutre pour régler nos griefs, et nous pourrions finalement utiliser notre voix collective pour attirer l'attention sur les problématiques plus globales qui nous touchent tous directement.

PERMETTEZ-NOUS D'ÊTRE VOTRE DÉFENSEUR

Nous luttons pour obtenir le droit de nous engager dans des négociations collectives par l'intermédiaire d'une association indépendante. Devenez membre de l'ACPMP aujourd'hui et faisons entendre notre voix collective dans des dossiers liés au travail qui nous préoccupent tous et toutes.

Directeurs de l'exécutif National intérimaire —

MPPAC | Mounted Police Professional Association of Canada
ACPMP | Association Canadienne de la Police Montée Professionnelle

[MPPAC.CA](#) // [COMMUNICATIONS](#) // [DEVENIR MEMBRE](#) // [CONTACTER](#) //